

11 février 2026

[Ce document ne reflète en aucun cas  
l'opinion ou la position de l'OICS]

Français

Original : anglais

---

## Organe international de contrôle des stupéfiants

### Cent quarante-cinquième session

Vienne, 2-6 mars 2026

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux (E/INCB/2025/W.12/Add.2 et Add.3).
2. Questions requérant l'attention de l'OICS.
3. Suite à donner aux réunions d'experts.
4. Priorités et rapports des groupes de travail.
5. Missions (établissement de rapports et planification).
6. Projet de rapport de l'OICS pour 2026 : plan du chapitre premier.
7. Présentation du rapport annuel pour 2025 et observations formulées par les Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne<sup>1</sup>.
8. Examen par l'OICS des évaluations et prévisions relatives au commerce international de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques reçues entre les sessions<sup>2</sup>.
9. Action concertée au niveau international pour aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue :
  - a) Préparatifs des consultations avec les partenaires extérieurs ;
  - b) Consultations avec la direction exécutive de l'ONUDC ;
  - c) Consultations avec la présidence de la Commission des stupéfiants ;
  - d) Consultations avec les organisations internationales (OMD, OMS, OIPC/INTERPOL, HCDH, ONUSIDA, EUDA, etc.).
10. Séance à huis clos de l'OICS.
11. Questions diverses.
12. Sujets examinés et décisions prises à la cent quarante-cinquième session (E/INCB/2025/W.25/Add.1).

---

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Convention de 1961.

<sup>2</sup> Conformément aux dispositions de l'article 12 de la Convention de 1961 et aux résolutions 1981/7 et 1991/44 du Conseil économique et social.

